

HONORAIRES TRANSACTION

Conformes à l'arrêté du 10 janvier 2017

VENTE D'IMMEUBLES ANCIENS – TERRAINS A BATIR VENTE DE FONDS DE COMMERCE ET LOCAUX COMMERCIAUX

Mis en application pour les mandats signés à partir du 15 mars 2022 (TVA en vigueur au 15/03/2022)

Les honoraires de transactions sont à la charge du vendeur

Habitation / Professionnel / Terrain / Commercial

Prix de vente hors honoraires	Honoraires TTC
De 0 € à 40 000 €	4 500 €
De 40 001 € à 55 000 €	5 500 €
De 55 001 € à 75 000 €	6 500 €
De 75 001 € à 99 000 €	7 500 €
De 99 001 € à 120 000 €	9 000 €
De 120 001 € à 150 000 €	10 000 €
De 150 001 € à 180 000 €	11 000 €
De 180 001 € à 210 000 €	12 000 €
De 210 001 € à 240 000 €	14 000 €
De 240 001 € à 300 000 €	16 000 €
+ de 300 000 €	5.5%
+ de 400 000€	5%
+ de 700 000€	4,5%
+ de 1 200 000€	4%

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

En cas de délégation, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

Honoraires des secteurs de Thouars Nord Deux-Sèvres, Niort & Val de Sèvre mellois, Rochefort Terre & Mer, Saintes & pays de Saintonge, Pays Royannais.